



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm

UN AVIS est donné par le soussigné que le rôle triennal d'évaluation pour les années 2024-2025-2026 a été déposé à la directrice générale adjointe de la municipalité de Montcalm, le 6 septembre 2023 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Montcalm, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, un avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2024
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Montcalm
10, rue de l'Hôtel-de-Ville
Montcalm (Québec) J0T 2V0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée au point 3.4 du règlement 381-2022 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visé par la demande.

DONNÉ à Montcalm ce 14^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

Michael Doyle
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié, conformément au règlement municipal N° 356-2023, l'avis public ci-haut, en le publiant sur le site internet de la municipalité et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 septembre 2023 entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de septembre 2023.

Michael Doyle
Directeur général et greffier-trésorier